

# AR du 21 janvier 2009: "Instructions pour les pharmaciens"

## Check-list Pharmacie: Soins Pharmaceutiques – Partie A: Les Soins Pharmaceutiques de base et le Dossier Pharmaceutique

Les soins pharmaceutiques sont reconnus, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, par la loi comme étant le principe directeur de la pratique pharmaceutique. Ils englobent la délivrance responsable de médicaments et d'autres produits de santé et de soins et visent une utilisation correcte des médicaments.

Le patient est central dans ce modèle de la pharmacie: les soins pharmaceutiques visent à améliorer la qualité de vie du patient en atteignant des objectifs pharmaco-thérapeutiques de nature préventive, curative et palliative. A cet effet, le pharmacien informe le patient lors de la délivrance des médicaments et d'autres produits de santé et de soins de sorte que le patient utilise les produits d'une manière rationnelle, sûre et efficace.

Les soins pharmaceutiques ne peuvent pas être un concept creux, mais doivent journallement être menés à bien. Il faut distinguer deux niveaux: les soins pharmaceutiques de base et le suivi des soins pharmaceutiques. Il s'agit dans la présente check-list des soins pharmaceutiques de base comme décrits dans le Guide des Bonnes Pratiques Pharmaceutiques Officinales (annexe de l'AR 2009), dont les dispositions entrent en vigueur dans chaque pharmacie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Remplissez la check-list pour votre propre situation.

Oui = en ordre pour votre pharmacie

Non = pas en ordre pour votre pharmacie

Accueil et contrôle administratif	Oui	Non	Remarques
Les patients sont accueillis dans un climat chaleureux et de confiance			
Le pharmacien s'assure que la demande du patient respecte les obligations légales et les règlements administratifs			

Validation de la demande	Oui	Non	Remarques
<i>Le pharmacien aide le patient à prendre des décisions judicieuses concernant la bonne utilisation des produits qu'il dépense. Cela signifie:</i>			
<b>Pour les médicaments non prescrits</b>			
Lors de la demande d'un produit sans prescription, le pharmacien analyse quelle est la réaction appropriée: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un avis</li> <li>• Une dispensation</li> <li>• Un refus de dispensation</li> </ul>			À cet effet, le pharmacien doit recevoir les informations suffisantes pour évaluer le problème de santé spécifique. Ceci se fait par exemple à l'aide des questions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui éprouve les plaintes?</li> <li>• Depuis combien de temps les plaintes existent-elles?</li> <li>• Quelles sont les actions que vous avez déjà entreprises pour remédier aux plaintes?</li> <li>• Quels médicaments utilisez-vous déjà?</li> </ul>



Le choix du médicament ou d'un autre produit de santé et de soins se base sur une documentation scientifique pertinente ou sur une expérience professionnelle partagée avec l'ensemble de l'équipe officinale. Chaque membre de l'équipe officinale utilise les mêmes références lors du choix d'un médicament ou d'un autre produit de santé ou de soins			Grâce à l'emploi du même ouvrage de référence standard ou d'arbres décisionnels au sein de l'équipe officinale, tous les membres utilisent les mêmes critères lors du choix d'un médicament ou d'un autre produit de santé ou de soins
Le pharmacien doit constamment rester dans les limites de ses compétences: si nécessaire, il doit renvoyer le patient vers un autre prestataire de soins			
<b>Pour les médicaments prescrits</b>			
Lors de la réception de la prescription, le pharmacien s'assure que son interlocuteur est le patient ou son mandataire			
La prescription est analysée au niveau de ses aspects pharmacologiques et des indications. Le pharmacien évalue également les interactions et effets indésirables potentiels et les autres problèmes liés au médicament			Lors de l'évaluation de la prescription, le pharmacien s'appuie sur sa compétence professionnelle, mais également sur une documentation précise et pertinente. Il est supporté par des moyens techniques comme des banques de données électroniques (par exemple Delphi Care)
Le pharmacien évalue si les médicaments prescrits sont les mieux adaptés au patient			Pensez également au type du patient: enfant / adulte / personne âgée / enceinte, des allergies connues, ...
Lorsqu'il y a nécessité de modifier l'ordonnance, cette décision doit être discutée, selon la nature du cas, avec le prescripteur, le patient ou son mandataire			Lorsqu'il s'agit clairement de par exemple une faute d'orthographe, le changement est discuté avec le patient. Il faut avertir le médecin de toute modification de l'ordonnance provoquant un changement de traitement (dose, autre produit à cause d'un risque potentiel d'interactions avec des médicaments existants, ...).
Lorsqu'un médicament est prescrit sous sa dénomination commune internationale, la sélection est basée sur les informations et les standards scientifiques, conformément à la réglementation			Vous retrouvez la réglementation et l'arbre de décision pour la sélection d'un médicament dans le cadre d'une prescription sous dci sur <a href="http://www.riziv.fgov.be/drug/fr/drugs/generalinformation/prescription/index.htm?qs_Lng=fr">http://www.riziv.fgov.be/drug/fr/drugs/generalinformation/prescription/index.htm?qs_Lng=fr</a>
<b>Autres produits de soins et de santé</b>			
La réglementation existante concernant ces produits est respectée			
Le pharmacien fournit les informations adéquates pour le bon usage de ces produits			

<b>Dispensation – Informations et conseils</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
<i>Le pharmacien conseille et informe le patient sur la façon d'utiliser les médicaments avec sécurité, efficacité, de manière à optimiser le résultat thérapeutique. Cela signifie:</i>			
Le pharmacien adapte les informations sur mesure du patient. Les informations sont simples et claires			
Le pharmacien assure un étiquetage clair et univoque des médicaments délivrés			



Le patient est informé sur les éventuelles précautions relatives à l'utilisation des médicaments dispensés			Quelques exemples de précautions nécessaires: éviter les interactions potentielles avec d'autres médicaments ou produits alimentaires, avertir le patient des effets des médicaments qui altèrent la vigilance au volant, ...
Le patient est mis en garde contre des effets indésirables qu'il pourrait ressentir			
Si nécessaire, un schéma de posologie est mis à la disposition du patient			Il faut préciser la posologie lors de chaque première délivrance d'un médicament. En cas de polymédication, un schéma de posologie peut être nécessaire.
Même en l'absence de dispensation de médicaments ou d'autres produits de santé ou de soins, le pharmacien fournit au patient toutes les informations relatives à la promotion de la santé et à la prévention de maladies			Cela signifie entre autres que le pharmacien donne également des conseils non pharmaceutiques, comme par exemples des conseils sur le mode de vie à adopter, sur une alimentation saine et sur des exercices physiques.

Enregistrement	Oui	Non	Remarques
Le pharmacien constitue un dossier pharmaceutique avec le consentement du patient et dans le respect de l'éthique professionnelle et des droits du patient			L'AR ne stipule pas que le patient doit donner son consentement par écrit. Il suffit donc de poser la question oralement et d'indiquer dans le dossier pharmaceutique que la question a été posée et que la réponse du patient était positive. Certains logiciels prévoient déjà une telle possibilité.
En cas de transfert de la pharmacie à un autre pharmacien-titulaire, le consentement du patient doit être redemandé			
Le dossier pharmaceutique est un aperçu mis à jour de toutes les données disponibles à la pharmacie et reprend au moins les données suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• les données administratives</li> <li>• l'historique médicamenteux du patient</li> </ul>			Les <i>données administratives</i> comprennent les coordonnées: <ul style="list-style-type: none"> <li>• du patient</li> <li>• du médecin traitant</li> <li>• d'une ou de plusieurs personnes de contact</li> </ul> L'historique médicamenteux comprend l'historique des médicaments prescrits dispensés à la pharmacie pendant une période d'au moins 12 mois.
L'historique médicamenteux est actualisé en enregistrant au nom du patient les médicaments dispensés lors de chaque délivrance sur prescription			L'historique médicamenteux est un outil indispensable pour détecter des problèmes liés aux médicaments comme les premières dispensations, des interactions, l'observance thérapeutique insuffisante, les doubles prescriptions de médicaments, ...
Il est recommandable d'intégrer dans le dossier également les médicaments non prescrits et les données personnelles complémentaires relatifs au patient. Cela se fait avec le consentement du patient			



<p>Les principes concernant le respect de la vie privée et les droits du patient sont respectés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le principe de finalisation</li> <li>• le principe de proportionnalité</li> <li>• le principe de transparence</li> <li>• le devoir d'information</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <i>principe de finalisation</i>: les données sont uniquement enregistrées en vue de rechercher les problèmes liés aux médicaments et ne peuvent être utilisées à d'autres fins.</li> <li>• Le <i>principe de proportionnalité</i>: seules les données pertinentes sont conservées.</li> <li>• Le <i>principe de transparence</i>: le patient doit raisonnablement savoir quelles données ont été traitées à son sujet. Sur sa demande, le patient doit toujours pouvoir consulter son dossier pharmaceutique.</li> <li>• Le <i>devoir d'information</i>: le patient a le droit de commencer (terminer) ou non un certain traitement. A cet effet, il doit disposer d'informations suffisantes sur le but et la nature du traitement, l'urgence, les effets secondaires et les risques, les alternatives possibles et les conséquences financières.</li> </ul>
---	--	--	---

Accompagnement de la médication	Oui	Non	Remarques
<p>Le pharmacien assure un accompagnement adéquat de la médication</p>			<p>Dans certains cas particuliers, le pharmacien met en place un accompagnement personnalisé. Ce <b>Suivi des Soins Pharmaceutiques</b> sera traité dans une check-list séparée que vous recevrez plus tard.</p>

